

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR L'HEBERGEMENT

Article 1 - Objet

Le contrat d'hébergement INTERNET a pour objet de définir :
Les conditions techniques et financières de l'hébergement Web du Client par Com' INTERACTIF.

Article 2 - Hébergement d'un serveur Web

2.1 Principe :

Com' INTERACTIF met à disposition du Client l'accès à une infrastructure technique aux fins d'hébergement d'un site web. Le site web sera connecté au réseau Internet et sera accessible par l'ensemble des utilisateurs du réseau Internet via le réseau, sous réserve des restrictions d'accès que le Client pourrait décider de mettre en place.

2.2 Prestations incluses :

- Mise à dispositions de bande passante permettant de connecter le matériel au réseau Internet,
- Mise en place de connexions au réseau électrique avec onduleur,
- La supervision du serveur,
- Gestion de DNS primaire et/ou secondaire.
- La sauvegarde du serveur.
- La maintenance du système.
- La configuration du serveur.
- Statistiques graphiques par interface web
- Sauvegarde centralisée – 14 jours de sauvegarde sur disque + 1 bande par semaine sur les 4 dernières semaines et une bande par mois sur les 12 derniers mois.

Article 3 - Travaux exceptionnels

Tout travail exceptionnel demandé par le Client ne rentrant pas dans le cadre des prestations définies au présent contrat d'hébergement (saisie, mise à jour, statistiques exceptionnelles...) fera l'objet d'un devis et ne sera exécuté qu'après accord écrit des deux parties.

Article 4 - Utilisation des codes confidentiels et identifiants d'accès au service

L'ensemble des éléments permettant au Client de s'identifier et de se connecter au service objet du présent contrat sont personnels et confidentiels. Ils ne peuvent être changés qu'après demande écrite du Client. Le Client s'engage à conserver secret les éléments constitutifs de son identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit. En cas de perte ou de vol d'un des éléments d'identification du Client, celui-ci doit informer dans les meilleurs délais Com' INTERACTIF qui en fera l'annulation immédiate. Les nouveaux éléments d'identification seront transmis au Client par voie électronique. La modification des éléments d'identification du Client, ainsi que toute modification à apporter au dossier du Client pourront, de plein droit, faire l'objet de conditions tarifaires particulières. Il est précisé que tout usage des éléments d'identification du Client est fait sous l'entière responsabilité du Client. Chaque Client de Com' INTERACTIF dispose d'un accès personnalisé et par conséquent, il doit être seul à l'utiliser.

Article 5 - Responsabilité du client sur les Informations transmises

Une utilisation du réseau Internet en France contrevenant aux lois françaises est interdite (transmission de brevets, de secrets commerciaux, d'informations secrètes, menaçantes, obscènes, trafics sur des produits illicites etc.). Com' INTERACTIF se réserve le droit de couper momentanément et sans préavis un serveur émettant de telles informations, et d'engager toutes les poursuites nécessaires, conformément aux lois françaises. De même, il sera de bon ton de respecter les lois d'autres pays lorsque des informations seront émises à destination de l'étranger.

Com' INTERACTIF se réserve le droit d'interrompre les services d'hébergement sans préavis dans le cas de publication d'informations faisant l'apologie de la pornographie, de la drogue, du racisme ou de tout autre forme d'extrémisme.

Com' INTERACTIF dégage toute responsabilité sur les informations qui pourraient être stockées et transmises par son réseau, et provenant de l'espace d'hébergement objet de ce contrat.

Article 6 - Responsabilité de Com' INTERACTIF

Com' INTERACTIF dégage toute responsabilité sur les dommages directs ou indirects que Le Client pourrait être amené à subir par l'utilisation de l'hébergement, en particulier les pertes de données, mauvais routages, infections par virus etc.

Il est accepté par le Client que la responsabilité de Com' INTERACTIF ne pourra être invoquée en cas de force majeure ou événement extérieur imprévisible et irrésistible empêchant l'une des parties d'exécuter ses obligations, ou rendant leurs exécutions déraisonnablement onéreuses. Sont considérés comme cas de force majeure les grèves et conflits de travail chez l'une des parties, chez un fournisseur, ou chez un opérateur national, les incendies, inondations, et toutes autres catastrophes naturelles, la modification des réglementations appliquées à l'exécution du contrat et rendant l'exécution impossible ou déraisonnablement onéreuse.

Dans ces cas, aucune indemnité d'aucune sorte ne pourra être exigée par le Client (indemnité financière, en temps passé, etc...).

Article 7 - Informations et confidentialité

Com' INTERACTIF s'engage à respecter le secret professionnel et à considérer comme strictement confidentiels tous les renseignements fournis, tous les documents confiés, tous les entretiens auxquels il participe jusqu'à l'ouverture du service et pendant son exploitation. Com' INTERACTIF s'engage à ne divulguer aucune (sauf si la loi l'y oblige) des données afférentes au Client, sauf avec son accord. Toutefois, le nom du Client pourra être cité comme étant un client de Com' INTERACTIF, sauf demande contraire et expresse de la part du Client.

Le Client s'engage à ne divulguer à d'autres personnes qu'à son personnel (sauf si la loi l'y oblige) des données afférentes à Com' INTERACTIF, ou communiquées par elle, sauf avec son accord.

Ces obligations réciproques devront être respectées pendant une période de deux années après la fin du contrat.

Article 8 - Durée et date d'effet du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée initiale d'un an.

A la fin de la durée initiale, le présent contrat sera renouvelable annuellement par tacite reconduction, et pourra être dénoncé à l'échéance par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception et avec un préavis de 3 mois.

Le présent contrat fixe une date de mise en service effective du service pour le Client (date de mise à disposition d'un accès à internet).

En cas de non respect de la date de mise en service pour une cause imputable au Client, les redevances seront dues à compter de la date contractuelle convenue initialement.

Article 9 - Tarifs

Les prix sont donnés en Euros Hors Taxes. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est de 19.6% pour les ventes métropolitaines.

Com' INTERACTIF se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs.

Article 10 - Modalité de facturation et de paiement

La première facture devra être réglée au moment de la mise en place du service étant l'objet du présent contrat.

Les conditions de facturation et de paiement du présent contrat sont les suivantes :

- Frais d'hébergement : facturation périodique, terme à échoir, payable à réception de facture.

- Frais de mise en service et prestations de services : facturation en fin de prestations, payable à réception de facture.

En cas de manquement à la perception du règlement, un message sera envoyé par courriel pour prévenir l'arrêt momentané du service.

Celui-ci interviendra 72 heures ouvrées après l'émission de ce message. Les sommes restant dues pourront être demandées par Com' INTERACTIF. Le Client indemniserà Com' INTERACTIF de tous frais encourus afin de recouvrer ces sommes. Un taux d'intérêt de 1,5 fois le taux d'intérêt légal sera demandé pour chaque jour de retard à partir de la date d'échéance prévue contractuellement.

Tous frais mensuels dus pour une période inférieure à un mois complet (calendaire) seront calculés sur la base d'un trentième. Par défaut, les mois de facturation seront des mois financiers de trente jours.

Article 12 - Modification des conditions générales du contrat

Si les conditions d'exploitation ou d'organisation du service de Com' INTERACTIF l'exigent, Com' INTERACTIF peut modifier les caractéristiques de ses prestations. Com' INTERACTIF s'engage à ne modifier les conditions de fournitures du service qu'après avoir procédé à une information suffisante du Client

Article 15 - Suspension des obligations du contrat

En cas de situation d'urgence Com' INTERACTIF met tout en œuvre pour garantir le maintien du service au Client. Par situation d'urgence, on entend les cas exceptionnels de force majeure tels que conditions météorologiques extrêmes, inondations, foudres ou incendies, action syndicales ou grèves, guerres, opérations militaires ou trouble civils. Si Com' INTERACTIF est mis dans l'obligation d'interrompre ses services, le Client est informé dans les meilleurs délais par téléphone, courriel, de la suspension pour les deux contractants des obligations issues du présent contrat. Si les événements à l'origine de la suspension se prolongent plus de quatre mois le contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties, sans dommages et intérêts à la charge des contractants. Si la suspension n'excède pas quatre mois, ou si ayant duré plus de quatre mois elle n'a pas entraîné de résiliation, le Client est informé par téléphone, courriel, de la reprise du contrat existantes avant la suspension.

Article 16 - Convention de non sollicitation réciproque du personnel

Les deux parties renoncent à engager ou faire travailler directement ou par personne interposée tout collaborateur de l'autre partie, quelle que soit sa spécialisation, et même si la sollicitation initiale est formulée par l'autre partie. Dans le cas où l'une des parties ne respecterait pas cette convention, elle s'engage à dédommager l'autre partie (notamment, des dépenses de sélection et de formation, des frais de formation, des dommages résultant de sa réputation personnelle ou des engagements déjà pris pour son compte, etc.), en versant immédiatement une somme forfaitaire égale aux appointements bruts que ce collaborateur aura perçu au total pendant les douze mois précédant son départ de l'autre partie. Des aménagements à cette convention pourraient être apportés dans le cas où la direction générale de l'autre partie, et elle seule, donnerait son accord à la première (autorisation par écrit d'embaucher un de ses collaborateurs nommément désigné). Cette convention reste en vigueur 3 ans après la date effective de résiliation du présent contrat.

Article 17 – Droits applicables - Litiges

La langue du présent contrat est la langue française.

Le présent contrat est soumis à la loi française.

En cas de litige le Tribunal de Commerce d'Evreux sera seul compétent.